MAIRIE
90, rue de l'Hôpital 33420 RAUZAN
05.57.84.13.04
accueil@villederauzan.fr

Arrêté n° 2026-AR 23

OBJET : Autorisation d'installation d'une benne – 10 rue du Petit Versailles

Le Maire de la Commune de RAUZAN

Vu la demande de Mme AUDEBERT ANNE,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertes des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 58.1217 du 15 décembre 1958, modifié par le décret n°69.150 du 5 février 1969 et 86.475 du 14 mars 1986, relatifs à la police de la circulation routière (code de la route)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213.1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes, autoroutes ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété

Considérant que, dans le cadre de travaux de démolition, Mme AUDEBERT Anne doit procéder à l'installation d'une benne destinée à l'évacuation des gravats ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Mme AUDEBERT Anne est autorisée à installer une benne au droit du 10 rue du Petit Versailles à Rauzan, à compter du 27 février 2026, pour une durée de 32 jours, soit jusqu'au 31 mars 2026 inclus, afin de permettre l'évacuation des gravats et encombrants liés aux travaux.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Général, Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde,
Monsieur le Maire de RAUZAN.
Mme AUDEBERT ANNE
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à RAUZAN,
Le 23 février 2026

P/O Le Maire,

MAIRIE DE RAUZAN 33420 (Gironde)

Romain CHARDON.